



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-025
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

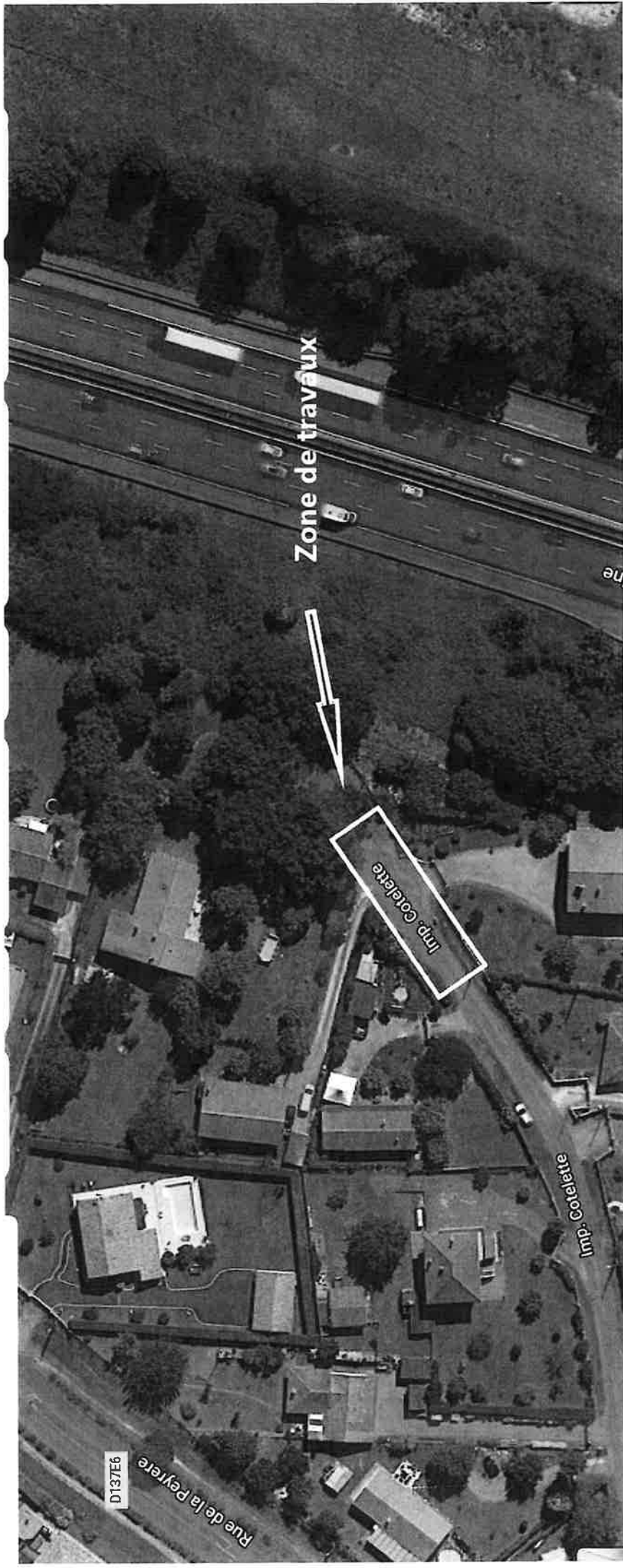
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par l'entreprise 3TECHNOLOGES, représentée par Monsieur LADJEROUD Aziz, en date du 03 mars 2023 sur la réglementation de la circulation pour la réalisation de travaux de terrassement de 2m pour le raccordement Enedis, 11 bis Impasse de la Cotelette à Cubzac les Ponts ;

ARRETE

- ARTICLE 1 -** Afin de pouvoir sécuriser les travaux de terrassement de 2m pour le raccordement Enedis susvisés, 11 bis Impasse de la Cotelette, la circulation sera alternée manuellement au droit du chantier du lundi 03 avril 2023 au samedi 08 avril 2023.
- ARTICLE 2 -** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux, au minimum 24h avant le début du chantier.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur (3TECHNOLOGES),

Fait à Cubzac les Ponts, le **10 MAR. 2023**
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT





Zone de travaux

Imp. Cotelette

Imp. Cotelette

Rue de la Peyrere
D137E6



Point de raccordement

CIBE

ZONE DE TVX

dipole 0511

POSTE